



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/05/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 27 MAI 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

19 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, commune de Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 19 mai 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT

Suppléants :

Suppléantes : Mmes COULAUD, PATAUD Jacqueline

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, CAPS

MM ARTHUR, MEYER, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur Jean-Louis PATEYRON à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du hall polyvalent Rouchon-Mazerat et de ses abords à Bourganeuf

Le Président informe que la procédure de consultation et de choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la requalification du hall polyvalent Rouchon-Mazerat et de ses abords est terminée.

La consultation portait sur une mission de maîtrise d'œuvre de base, d'une durée de 27 mois, scindée en deux tranches :

- une tranche ferme : diagnostic – esquisse – avant-projet sommaire portant sur le bâtiment et les abords (coût de travaux estimé à 3,1 M € HT).

⇒ Estimation prévisionnelle tranche ferme : 87 500 € HT

- une tranche conditionnelle : avant-projet définitif – Permis de construire – Assistance aux Contrats de Travaux – Suivi et réception des travaux sur le bâtiment uniquement (coût de travaux estimé à 1,6 M € HT).

⇒ Estimation prévisionnelle tranche conditionnelle : 160 000 € HT

Références requises: architecte; BET ou ingénieur structure avec compétence en structure bois; BET ou ingénieur cvc; bet ou ingénieur Elec-Cf; économiste.

Il rappelle la nature du marché et la procédure de consultation et de choix des équipes de maîtrise d'œuvre :

- *Procédure : marché public de maîtrise d'œuvre – procédure d'appel d'offre restreint selon les articles suivants du code des marchés publics :*

- article 74 – III – 1°) – a),

- articles 60 à 64,

- article 40 – III – 2°).

La procédure de consultation s'est déroulée en deux temps :

- appel à candidatures sur références

- envoi d'une lettre de consultation aux candidats retenus pour remise d'une offre, avec visite du hall obligatoire.

Références de l'avis d'appel à candidature:

JOUE : document n°24348-2009 FR – parution le 27 janvier 2009

BOAMP : n° de publication 195 – parution le 28 janvier 2009

Composition du jury de sélection selon :

-Articles du code des marchés publics :

- Article 24 – I – b) et e),

- Article 22 – 5°),

-Délibération n° 2009/02/06 du 19 février 2009-03-09 relative à la composition du jury de sélection

- Arrêté n°2009/06 du 27 février 2009 fixant la participation de personnes qualifiées au jury de sélection d'un maître d'œuvre pour la requalification du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourgneuf.

Le Président informe que sur 5 candidats retenus, 3 ont remis une offre et ont été auditionnés par le jury de sélection le 17 avril 2009 :

- René SARTOUX (23 – Bourgneuf)

- BRUHAT & BOUCHAUDY (63 – Chamalières)

- Hervé DAVID Architecture (19-Tulle)

Il rappelle les critères de sélection pondérés, annoncés au règlement de consultation :

- valeur technique : 65 %

- prix : 35 %

Il présente le classement établi par le jury de sélection à l'issue des auditions:

	DAVID		BRUHAT & BOUCHAUDY		RENE SARTOUX	
Note technique, sur 10	8	x 65/100 = 5,2	6	x 65/100 = 3,9	3	x 65/100 = 1,95
Prix, sur 10	6	x 35/100 = 2,1	4	x 35/100 = 1,4	8	x 35/100 = 2,8
TOTAL		7,3		5,3		4,75
PLACE		1er		2ème		3ème

Le jury de sélection a ainsi décidé de retenir l'offre de Hervé DAVID Architecture, en groupement avec :

- Jean-Michel HEMERY (87 – Limoges), BET Structures Bois.
- ACTIF (87 – Limoges), BET Fluides.
- Sarl Jean-Paul DELOMENIE (87 – Isle), économiste).

Le montant total de l'offre est de 191 950 € HT, décomposé comme suit :

- tranche ferme : 45 500 € HT
- tranche conditionnelle : 146 450 € HT

Le Président rappelle enfin que cette opération (travaux et honoraires) devrait bénéficier d'un accompagnement financier de l'État, de la Région Limousin et du Département de la Creuse (53 % de subventions sur une enveloppe prévisionnelle de 1 812 000 HT), au titre de la convention territoriale du pays Sud Creusois, sur la base du futur avant-projet sommaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant la décision du jury de sélection, autorise le Président à signer puis à notifier le marché de maîtrise d'œuvre (tranche ferme puis tranche conditionnelle) pour la requalification du hall polyvalent Rouchon-Mazerat :
 - au cabinet Hervé DAVID Architecture (19 – Tulle), mandataire du groupement conjoint Hervé DAVID / Jean-Michel HEMERY / Actif / Sarl Jean-Paul Delomenie,
 - et pour un montant total de 191 500 € HT (45 500 € HT pour la tranche ferme et 146 450 € HT pour la tranche conditionnelle).
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 28 mai 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD